

Projet de règlement grand-ducal
portant fixation du taux de l'intérêt légal pour l'an 2025

Avis du Conseil d'État

(10 décembre 2024)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 2 décembre 2024, par le Premier ministre, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par la ministre de la Justice.

Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de fixer le taux d'intérêt légal pour l'année 2025, conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.

Examen des articles

Articles 1^{er} et 2

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Préambule

À l'endroit des ministres proposant, il convient d'ajouter une virgule après les termes « Ministre de la Justice ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 10 décembre 2024.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes